

## Attestation d'études collégiales CNE.OM

### OBJECTIFS

L'attestation d'études collégiales en Gestion d'entreprise agricole a pour but de :

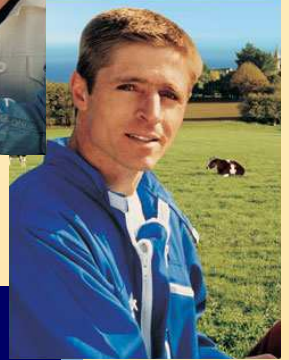
- ◆ Former des entrepreneurs agricoles ou des gérants d'entreprise en fonction des principes de gestion reconnus par le milieu des affaires.
- ◆ Rendre les entrepreneurs agricoles aptes à gérer une entreprise agricole.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Les personnes ayant complété leur formation et possédant une expertise technique pourront accéder à des emplois de gérant d'entreprise et de productions agricoles;
- ◆ De plus, les personnes ayant une expérience agricole pourront concevoir et gérer des projets de démarrage d'entreprise agricole;
- ◆ Cette formation permettra à la relève agricole adulte de s'intégrer à l'entreprise et de participer à sa gestion;
- ◆ Finalement, la formation permettra principalement aux entrepreneurs agricoles de faire le suivi des projets de leur entreprise : projet de consolidation, d'amélioration et d'expansion.

## CONTENU DU PROGRAMME

- ◆ Cueillette d'informations : 45 h
- ◆ Gestion des ressources humaines : 45 h
- ◆ Économie et politiques agricoles : 45 h
- ◆ Organisation du travail de l'entreprise agricole : 45 h
- ◆ Fiscalité agricole : 45 h
- ◆ Élaboration d'un plan d'affaires en agriculture : 90 h
- ◆ Mise en marché des produits agricoles : 45 h
- ◆ Comptabilité agricole I : 75 h
- ◆ Organisation de l'information d'une entreprise agricole : 60 h
- ◆ Analyse d'une entreprise agricole : 75 h
- ◆ Gestion financière : 60 h
- ◆ Comptabilité agricole II : 60 h
- ◆ Gestion technico-économique : 75 h



## DURÉE

- ◆ Nombre total d'heures contact : 765 heures
- ◆ L'enseignement théorique représente : 300 heures
- ◆ L'enseignement par la pratique représente : 465 heures



## CRITÈRES D'ADMISSION

L'AEC en gestion de l'entreprise agricole s'adresse aux adultes qui répondent aux critères suivants :

- ◆ Être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles en :
  - ⇒ Production laitière (DEP 5167)
  - ⇒ Production bovine (DEP 5168)
  - ⇒ Production porcine (DEP 5171)
  - ⇒ Grande culture (DEP 5254)
  - ⇒ Production horticole (DEP 5210)
  - ⇒ Dairy Production (DEP 5667)
  - ⇒ Beef Production (DEP 5668)
  - ⇒ ou posséder une formation jugée suffisante par le Service de la formation continue
- ◆ Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires ou avoir interrompu ses études pendant au moins une année scolaire.

### Conditions particulières d'admission

- ◆ Avoir accès à la comptabilité d'une entreprise agricole et
- ◆ être dans le domaine agricole ou avoir un projet d'établissement en agriculture



L'HISTOIRE • L'EXPÉRIENCE • LE SUCCÈS

169, rue Champlain

Salaberry-de-Valleyfield (Québec)

J6T 1X6

Pour de plus amples renseignements :

Téléphone : 450 373-9441, poste 436

Courriel : formation.continue@colval.qc.ca

En collaboration avec :

